



**BOURSE DE MOBILITE  
STAGE MERMOZ 2017/2018**  
- Formulaire de demande -  
[Date limite de retour des  
dossiers à la Direction des  
Relations Internationales ULCO :](#)  
**Vendredi 19 janvier 2018**



Délibération n°20170725  
adoptée le 29 juin 2017

Cadre réservé à la Direction des Relations Internationales

Dossier n° .....

Demande validée le .../.../.....

Après commission d'attribution :

Dossier validé le .../.../.....

**Avant de compléter ce document, vous devez avoir effectué une simulation du montant de votre bourse MERMOZ en ligne sur la plateforme :**

**<https://aidesindividuelles.hautsdefrance.fr/sub/extranet/dispositif-consulter.sub?sigle=MERMOZ17>**

**Conditions d'éligibilité : (règlement téléchargeable sur la plate-forme MERMOZ)**

- Mobilité de 12 à 26 semaines consécutives,
- Bourse attribuée une seule fois durant tout le cursus universitaire,
- Gestion en année universitaire,
- Mobilités inéligibles : DOM-TOM, Monaco et Andorre, ainsi que dans le pays d'origine de l'étudiant,
- Les étudiants ressortissant d'un Etat hors Union Européenne, ne disposant pas d'avis d'imposition français, doivent être domiciliés en France depuis au moins 2 ans au moment du départ en mobilité,
- Ne pas être en année de césure, ne pas percevoir un financement au titre de la formation professionnelle, ne pas bénéficier de la bourse de mobilité d'une autre région, ne pas effectuer sa formation hors région Hauts de France, ne pas être en formation continue.

**Calcul du montant de la bourse :** Montant de la bourse calculé par le simulateur en ligne, en fonction du Quotient Familial (revenu fiscal de référence divisé par le nombre de parts) plafonné à 30 000 € :

- 1) Quotient familial entre 0 et 12 000€ : maximum de 92,40€ par semaine,
- 2) Quotient familial entre 12 001€ et 30 000€ : montant dégressif (forfait total minimum de 150€),
- 3) Quotient familial supérieur à 30 000€ : étudiant inéligible,
- 4) Participation aux frais de voyage : forfait de 300€ pour les étudiants boursiers du CROUS sur critères sociaux.

#### Vos coordonnées

NOM : .....

Prénom : .....

Formation 2017/2018: .....

Boursier du CROUS :

Oui

Non

INE : .....

N° étudiant : .....

Nationalité : .....

Adresse : .....

Téléphone : ...../...../...../...../.....

E-mail : .....@.....

#### Votre mobilité à l'étranger

Lieu : Nom et pays de l'établissement d'accueil : .....

Dates prévues de la mobilité\* : Du ...../...../..... au ...../...../..... **\*Du premier jour dans l'établissement d'accueil au dernier jour dans l'établissement d'accueil.**

**Pour les étudiants boursiers : si vous avez déposé une demande de bourse AMI, les dates indiquées dans les deux dossiers AMI et MERMOZ doivent rigoureusement être les mêmes.**

Durée en semaines : .....(durée exacte inscrite dans la simulation, y compris les virgules)

Nom du responsable pédagogique ULCO ou composante : .....

**Montant de votre bourse MERMOZ** (Le Conseil Régional reste seul décisionnaire du montant définitif attribué)

**Montant calculé par le simulateur MERMOZ** : .....€

Ce montant ne pourra en aucun cas être revu à la hausse en cas de prolongation de la durée de la mobilité. Il sera en revanche recalculé à la baisse si le séjour est écourté.

**PIECES A JOINDRE AU DOSSIER :**

-La capture d'écran du simulateur datée, signée et certifiée conforme (indiquant le montant et les dates de mobilité indiqués ci-dessus)

-Pour les étudiants ressortissant d'un Etat hors Union Européenne, ne disposant pas d'avis d'imposition français, et devant être domiciliés en France depuis au moins 2 ans : la photocopie du cachet d'entrée en France apposé sur votre passeport.

**Suivi administratif de la bourse MERMOZ en cas de sélection**

- 1) Après création de votre compte en ligne et transmission de votre formulaire complet à la DRI, passage en commission de sélection ULCO.
- 2) Si la bourse MERMOZ vous est accordée en commission, validation de votre compte en ligne par la DRI.
- 3) Un certificat d'arrivée vous sera transmis par la DRI. Ce document complété, signé et cacheté de votre établissement d'accueil, devra être retourné à la DRI dès votre arrivée.
- 4) Toute question propre à la création de votre compte en ligne /aux modalités de versement de la bourse sera à adresser au Conseil Régional Hauts de France. Vous trouverez en ligne les documents propres au Conseil Régional, merci de suivre leurs instructions.
- 5) L'attestation de fin de mobilité (jointe au règlement MERMOZ du Conseil Régional) sera à faire compléter, signer et cacheter par votre établissement d'accueil. Vous devrez la transmettre au Conseil Régional pour valider la durée effective de votre mobilité Etudes et versement, par leurs soins, du solde.

Je soussigné(e), \_\_\_\_\_, atteste que les informations mentionnées ci-dessus sont exactes.  
Toute modification apportée à ces données sera transmise à la Direction Relations Internationales dans les plus brefs délais, ainsi qu'au Conseil Régional Hauts de France.

Date ...../...../.....

Signature de l'étudiant

**Ce questionnaire est à rendre à la Direction des Relations Internationales (DRI)  
pour passage en commission de sélection.**

**Après la commission de sélection, la DRI informe le Conseil Régional et l'étudiant (par email), de l'avis donné.**

**Si avis favorable, validation par la DRI de la demande de l'étudiant, en ligne sur la plate-forme dédiée.**

**Aucune bourse MERMOZ ne sera attribuée par le Conseil Régional sans validation préalable de la part de l'ULCO.**

**Attention ce formulaire ne vaut pas acceptation de la bourse.**

**Tout formulaire incomplet ne pourra être étudié en commission de sélection.**

**L'instruction de votre dossier se fera sur la base des dates que vous aurez indiquées dans le simulateur MERMOZ ainsi que sur le montant calculé par ce dernier. Ces données ne pourront être modifiées. La durée de cette bourse ne peut excéder la durée de la mobilité validée lors de votre sélection.**

**Article 441-6 du code Pénal : Est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000€ d'amende, le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé de mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.**

**L'aide régionale est accordée dans la limite de l'enveloppe allouée au dispositif ; la Région se réserve la possibilité d'en modifier les modalités d'octroi et de règlement par décision de son Assemblée.**

**L'étudiant est tenu de vérifier qu'il possède une assurance « maladie/hospitalisation », « rapatriement » et couvrant sa « responsabilité civile » pour la durée de sa période de mobilité.**